

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE Bonney : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 7.6) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Thise : M. Alain LORIGUET Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, J.S. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

Mandataires : C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSERRIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUSS, Y. POUJET, T. MORTON, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

Délibération n°2019/005075

Rapport n°7.4 - Convention 2020 avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Grand Besançon Métropole

Convention 2020 avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Grand Besançon Métropole

Rapporteur : Elsa MAILLOT, Vice-Présidente

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Office de Tourisme »	Montant de l'opération : subvention : 557 933 € aide en nature : dans la limite de 15 000 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2020 et PPIF 2020-2024</i>	

Résumé :

Il est proposé de renouveler le conventionnement avec l'office de tourisme sur l'année 2020. La subvention accordée se monte à 557 933 € à laquelle s'ajoute des aides en nature dans la limite de 15 000 € (impression, communication) soit un maintien sur 2020 des aides accordées en 2019. Les missions confiées portent principalement sur l'accueil et l'information des touristes, la promotion du territoire et la contribution à la coordination des acteurs du tourisme local, correspondant aux missions obligatoires d'un office de tourisme.

I. Contexte

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole depuis 2017 conventionne avec l'office de tourisme devenu communautaire principalement sur les missions obligatoires des offices de tourisme, que sont l'accueil et l'information des touristes, la promotion du territoire et la contribution à la coordination des acteurs du tourisme local.

Au regard du contexte propre au territoire du Grand Besançon, le choix a été fait de maintenir également en parallèle un conventionnement entre la Ville de Besançon et l'office de tourisme. La Ville a en effet la possibilité de missionner l'office de tourisme sur des actions relevant des missions facultatives des offices de tourisme et sur des thématiques qui restent du ressort de la Ville telles que la valorisation du patrimoine et les congrès.

Il est à noter qu'en 2019, un rapprochement physique entre office de tourisme du Grand Besançon et office de commerce de Besançon a été initié par Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon via l'installation de ces deux associations dans des locaux communs au sein de l'Hôtel de Ville. Cette relocalisation avait pour but d'améliorer la visibilité des deux offices et les conditions de travail de leurs salariés, mais aussi de favoriser les éventuelles coopérations entre les deux structures.

II. Proposition de renouveler la convention avec l'office de tourisme sur l'année 2020

Il est proposé de renouveler le conventionnement avec l'office de tourisme sur une année (2020) dans la même configuration qu'en 2019.

La subvention accordée se monte à 557 933 € à laquelle s'ajoute des aides en nature dans la limite de 15 000 € (impression, communication) soit un maintien sur 2020 du niveau des aides accordées en 2019.

La convention prévoit qu'un avenant pourra être proposé, y compris en cours d'année, pour revoir la durée de la convention, le montant et les modalités de versement de la subvention en cas de décision des futurs élus de faire évoluer cet outil et ce partenariat.

De son côté, la Ville de Besançon pourra proposer un soutien à l'office de tourisme au regard des actions qu'elle lui confiera sur 2020.

III. Missions confiées à l'Office de Tourisme sur 2020

La convention ci-jointe précise les missions confiées par Grand Besançon Métropole à l'office de tourisme, à savoir en résumé :

1- Accueil et information des touristes

Missions de base

- Etre garant de la justesse de l'information : base de données des informations liées à l'offre touristique de la destination Grand Besançon et de son accès pour les visiteurs et touristes
- Assurer l'accueil physique, téléphonique, mail : accueil et renseignement des visiteurs et touristes toute au long de l'année,
- Etre présent sur les principaux grands événements 2020, notamment : festival outdoor, trail des Forts, et autres événements touristiques organisés localement (salon GTV...),
- Professionnaliser et sécuriser la diffusion des outils d'information sur le territoire et auprès des professionnels du tourisme (présence organisée des éditions et outils numériques de l'office),
- Prendre connaissance de l'offre (programmation et nouveautés notamment) proposée sur le territoire afin de pouvoir valoriser cette offre auprès des touristes et visiteurs venant se renseigner à l'office.

Organisation de l'accueil sur le territoire (schéma d'accueil et de diffusion de l'Information sur le territoire)

Conformément au schéma de développement touristique 2027-2023, il est attendu de l'office de Tourisme la définition d'un schéma d'accueil et de diffusion de l'Information sur le territoire (SADI) à l'échelle de Grand Besançon Métropole (point de diffusion, structures relais, outils, calendrier, animation d'un réseau...)

2- Promotion

Outils de base

Prenant en compte le positionnement du territoire et des cibles identifiées :

- Editer des brochures de promotion de l'offre du territoire, dont une carte touristique de la destination Grand Besançon faisant à ce jour défaut,
- Tenir un site internet à jour valorisant la destination,
- Tenir un dossier de presse à jour de la destination et en proposer une reconfiguration plus synthétique et attractive et en phase avec le positionnement du schéma.

Plan d'action sur la promotion et communication touristique

Il est demandé à l'office de tourisme de concevoir et mettre en œuvre un plan d'action de promotion et de communication opérationnel sur l'année 2020 en déclinaison de la stratégie de développement touristique de notre destination (positionnement, offre, marchés et clientèles cibles).

Dans ce cadre, il est attendu que l'office de tourisme **mette prioritairement en avant sur 2020** :

- les grandes expositions du MBAA et du Musée du Temps, en valorisant le pass tourisme
- le musée de Nancray : collection permanente, expositions, événementiels ainsi que l'offre complémentaire du secteur plateau (fromagerie de Fontain, brasserie de Nancray et Mamirolle, marais de Saône...)
- l'offre outdoor du territoire dans ses différentes composantes (rando, trail, escalade, kayak) et grands événementiels liés : trail des forts, festival outdoor
- l'offre itinérance (EV6 et GR145/VF) et services liés : hébergements, services, activités...

Ce plan d'actions devra à la fois être cohérent, complémentaire et alimenté par les partenariats noués par notre destination dans le cadre des collectifs du Comité Régional du Tourisme de Bourgogne Franche-Comté (CRT BFC), du protocole de coopération et des projets d'actions avec la marque Montagne du Jura, et du partenariat avec Atout France/association des sites et cités remarquables pour 2019-2020.

Il devra être concerté avec les services du Grand Besançon Métropole (service tourisme, direction communication, mission attractivité et rayonnement).

3- Commercialisation de produits touristiques

En déclinaison des orientations et axes du schéma tourisme (positionnement, cibles...), Grand Besançon Métropole missionne l'office de tourisme:

- lors du festival outdoor de juin 2020 et des autres grands événements du territoire (festivités de Noël, festival international de musique, les livres dans la boucle,...) : l'élaboration et la commercialisation d'offre complémentaire à l'événement à l'attention des participants et accompagnants (forfaits, visites ...)
- l'élaboration et la commercialisation d'un programme de visites guidées sur notre destination à l'attention des touristes, en coopération avec la direction du patrimoine historique de la Ville de Besançon (service ville d'art et d'histoire)
- la commercialisation du pass-tourisme mis en place par la Ville et Grand Besançon Métropole
- la commercialisation de produits touristiques vendant notre destination.

4 Contribution à la coordination et mobilisation des professionnels et acteurs du tourisme

Impliquer/mettre en réseau les partenaires et professionnels dans les actions de l'office : accueil et information, promotion, commercialisation, observatoire.

5- Observatoire

Constituer et tenir à jour une base de données en lien avec les partenaires des sites touristiques et les professionnels et animer ce réseau.

Produire un pré-bilan annuel à fin août de l'année N et un bilan annuel à fin février de l'année N+1.

MM. C. MAGNIN-FEYSOT, T. MORTON (2) et JY. PRALON (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

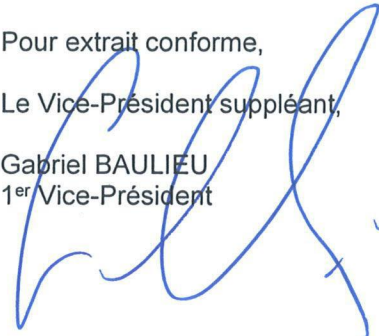
A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024, se prononce favorablement sur :

- **l'autorisation à Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2020 à intervenir avec l'association « office de tourisme et des congrès du Grand Besançon »,**
- **la validation du montant de la subvention correspondante à hauteur de 557 933 € et d'un apport en nature à hauteur maximum de 15 000 € (impression et communication).**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5